

Négociation GPEECC du 28 janvier 2010

Déclaration préalable de la CGT

(1) L'Assemblée générale de l'AFPA du 22 décembre 2009 puis celle du 22 janvier 2010 ont révélé que le projet de plan stratégique avait été approuvé à la condition qu'il amplifie et accélère les suppressions d'emplois. L'année 2010 est présentée comme l'année d'une thérapie de choc.

Cette question des choix en matière d'emplois est essentielle pour les négociateurs d'une GPEC. C'est la nature même de celle-ci qui change selon les scénarios.

Nous voulons être éclairés sur la façon dont la DG va mettre en œuvre le mandat donné par l'Assemblée générale.

(2) La CGT a déjà demandé, mais d'autres aussi, que la DRH et l'ensemble de la ligne RH dans les régions disposent des moyens humains de mener puis de mettre en œuvre une GPEC. Nous en avons même fait un incontournable. Nous n'avons toujours pas de réponse à ce sujet, même si nous avons observé à plusieurs reprises que le manque crucial de moyens pouvait mettre en grave difficulté nos interlocuteurs.

Nous attendons toujours une réponse et, en attendant, nous souhaiterions disposer d'une description des moyens ainsi que de la structure des responsabilités et des expertises dont disposent la DRH et la ligne RH

(3) Nous avons à plusieurs reprises formulé une demande de moyens pour une négociation bien préparée et bien menée. La première fois, c'était le 19 novembre de l'année dernière. Nous observons que la négociation avance dans des conditions de saturation générale des emplois du temps et toujours sans aucune réponse par rapport à notre demande. Nous aimerions savoir pourquoi.

(4) Nous avons pris connaissance du premier document consignant un projet d'accord global sur la GPEECC qui vient d'être transmis par la direction. Nos premières remarques générales : le projet se présente à première vue comme s'appuyant sur l'initiative des personnes, ce dont nous ne pourrions que nous féliciter. Mais il suffit de le lire un peu attentivement pour se rendre compte qu'il trace un univers extrêmement contraint qui renforce de manière considérable le lien de subordination du salarié. Ce n'est pas acceptable, comme il n'est pas acceptable qu'on reste sur un scénario de gestion du personnel par la mobilité généralisée et par l'incertitude. Nous n'acceptons pas un schéma où il reviendrait aux salariés de payer les conséquences d'aléas que l'entreprise n'aurait pas fait l'effort de prévoir.

(5) Nous remarquons enfin qu'aucune des remarques des syndicats n'ont été pris en compte sur la question de la mobilité (Titre III). Est-ce parce que la direction considère que le chapitre est toujours ouvert ? C'est en tout cas notre avis, ne serait-ce que pour répondre à la demande des salariés de l'orientation soumis à un projet de mobilité d'une ampleur inédite à l'AFPA. Il avait été convenu ensemble que ces questions de la mobilité pour les salariés de l'orientation seraient examinées dans le cadre de la négociation GPEECC. C'est d'ailleurs pour cette raison que la négociation avait démarré d'un commun accord par Titre III.

Pour sa part, la CGT exige que les points en rapport avec la mobilité des personnels de l'orientation soit enfin traités et finalisés au cours de la séance de ce jour.

Il s'agit là d'un préalable de sa part